



Conciliation refut employeur

Par **titi2251**, le **08/12/2014** à **20:59**

bonsoir .
suite accident travail .
employeur condamné a25 000€ d'amendes au penal ,
avec fautes inexcusable accepté d'emblé par celui ci .
mon taux :64%par la secu.
venons de passer conciliation et surprise l'employeur
refuse alors
Que veut il faire au TASS alors que la faute est déjà reconnue.

Merci d'avance pour vos réponse .
Cordialement.

Par **P.M.**, le **08/12/2014** à **21:23**

Bonjour,
Vous ne précisez pas dans quel cadre l'employeur a refusé la conciliation mais de toute
façon, on ne peut pas savoir quelles sont ses intentions...